

Avis de consultation

Comité consultatif d'allocation de ressources (CCAR) section Urgences du 4 novembre 2025

OBJET DE LA CONSULTATION

Conformément au décret n° 2021-216 du 25 février 2021, relatif à la réforme du financement des structures des urgences, il est prévu auprès de chaque ARS, la création d'un comité consultatif d'allocation des ressources (CCAR) relatif aux activités d'urgence, de psychiatrie et de soins de suite et de réadaptation.

Conformément à l'article R. 162-29-1 du Code de la sécurité sociale, la section est consultée par le Directeur général de l'ARS, au moins un mois avant l'allocation des ressources aux établissements, sur les critères de répartition de la dotation populationnelle régionale entre les établissements de santé pour les structures de médecine d'urgence autorisées selon les modalités prévues au 2° et 3° de l'article R. 6123-1 du code de la santé publique.

NATURE DE LA CONSULTATION

Le comité consultation d'allocation de ressources (CCAR) est consulté sur les dossiers suivants :

1. Modalités de répartition de la dotation populationnelle 2025

Des projets ont été remontés auprès de l'Agence Régionale de Santé pour financement sur la dotation populationnelle 2025. Après analyse d'opportunité, il convient de valider avec chaque établissement porteur les modalités d'organisation cibles et le financement afférent.

Les incertitudes concernant le périmètre des projets à ce stade conduit l'ARS à proposer une répartition prudente la dotation populationnelle telle que suivant :

- Brique 1 : Ventilation au prorata des recettes historiques (= bases)
- Brique 2 : Evolution du coefficient géographique et mesures nouvelles RH servies au prorata du poids des bases
- Brique 3 : Enveloppe dédiée au financement des projets et des surcoûts HéliSMUR

	REGION	CHU	CHOR	GHER
Dot pop initiale 2025	44 538 958	28 470 643	9 632 025	6 436 290
Poids	100%	64%	22%	14%
Coef géo + mesures RH	502 640,90	321 303,20	108 701,46	72 636,24
Mesures projets	2 073 454			
A verser	45 554 520,53	29 304 868,43	9 740 726,46	6 508 926,24

Cette répartition reçoit un avis défavorable :

- 3 votes défavorables
- 1 abstention
- 2 votes favorables

Fait à Saint Denis, le 4/11/2025


Maxime VERT
Le Président du CCAR
Section Urgences,